



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/239

Adaptation de l'opération n° 60026854 "Géo référencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon" et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Direction de l'Eclairage Urbain

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/239 - ADAPTATION DE L'OPÉRATION N° 60026854 "GÉO RÉFÉRENCIEMENT DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON" ET AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 00013 (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, a été approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2019/4575 du 25 mars 2019, a été approuvé le lancement de l'opération 60026854 « Géo référencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon » pour un montant de 700 000 €.

Par délibération n° 2020/5344 du 27 janvier 2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements éclairage public 2015-2020 », n°2015-1, programme 00013.

Pour mémoire, la réglementation, dite « réforme anti-endommagement des réseaux » (article 219 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et article R 554-22 du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution), impose au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les zones urbaines, de cartographier précisément les réseaux sensibles en classe de précision A (précision inférieure à 50 cm).

L'éclairage public a été classé en réseau sensible, ce qui signifie que tous les plans fournis en réponse aux déclarations de projet de travaux (DT) qui émanent du maître d'ouvrage et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), formulées par l'exécutant des travaux, devront être géo référencés en classe A.

Pour terminer la campagne de relevé de réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon, il convient d'augmenter l'opération 60026854 « Géo référencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon » pour un montant de 320 000 €. Le montant global de l'opération, est porté à 1 020 000 € TTC et sera financé par affectation complémentaire de l'AP 2015-1 « Aménagements éclairage public 2015-2020 », programme 00013.

Vu l'article 219 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2019/4575 du 25 mars 2019, et n° 2020/5344 du 27 janvier 2020 ;

Où l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

### **DELIBERE**

1- Le nouveau montant de l'opération n° 60026854 « Géo référencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Eclairage public 2015-2020 », programme 00013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2015-1, opération n° 60026854, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 814, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- 2020 : 700 000 € ;
- 2021 : 320 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**Sylvain GODINOT**